

Dernière mise à jour du document : 16 mai 2022

Justice : mode d'emploi !

Comprendre la Justice et aider le particulier à l'appréhender

Formation interentreprises distancielle Inscription

Public :

- Travailleurs sociaux : AS, CESF, MJPM, Éducateurs spécialisés...
- Juristes d'associations et de MJD
- Conseillers du travail
- Médiateurs
- RRH
- Tous professionnels de l'accompagnement social ou juridique
- Prérequis : aucun

Durée de la formation :

6 heures en deux matinées consécutives de 3 heures chacune.

Dates, délais d'accès et modalités d'inscription :

Lundi 12 et mardi 13 juin 2023 de 9h30 à 12h30 *Inscriptions closes le 05/06.*

Inscription en ligne par formulaire Gmail (compte Gmail PAS nécessaire) validée par l'employeur du stagiaire, suite à quoi une convention de formation lui est adressée par courriel, à charge pour lui de se rapprocher de son OPCO pour la prise en charge. Paiement sur facture après la prestation.

Coût par personne :

330 € (prix net, exonéré de TVA - Art. 261-4-4 du CGI).

Convention de formation pour prise en charge OPCO au titre de l'art. [L6321-1 du Code du travail](#).

Formateur :

Raymond Taube, directeur fondateur de l'IDP, auteur de « Travailleurs sociaux : à quand une vraie reconnaissance ? » (Éditions du Cherche Midi – 2022). Voir CV

Pourquoi cette formation ?

La justice est un labyrinthe dans lequel le justiciable peut aisément se perdre, même s'il est assisté ou représenté par un avocat, ou s'il s'informe par ses propres moyens (« la justice CERFA » fait de nombreux dégâts, car le justiciable croit trop souvent qu'il a atteint son objectif en réussissant à saisir le tribunal, alors qu'il s'agit de gagner le procès ou de ne pas le perdre).

Quelle juridiction pour quel litige ? Que signifient et quels sont les effets d'une assignation, d'une requête, d'une signification, d'une sommation, d'un commandement, d'une injonction... ? Quel est le cheminement d'une plainte ? Pourquoi se constituer partie civile ? Quel est le rôle du procureur, du juge d'instruction, du juge de l'application des peines... ? Pourquoi et comment contester une décision de justice ? Comment sont-elles exécutées ?...

En pratique, accompagner un justiciable confronté à un procès exige de s'approprier un précepte de base : le droit est le royaume de l'interprétation, d'où découle un considérable aléa judiciaire. Or un dossier bien préparé (et non un beau discours), étayé par des pièces probantes, est le meilleur moyen de réduire cet aléa.

Objectifs :

L'objectif de la formation est de doter les stagiaires des aptitudes et compétences suivantes :

- Accompagner et orienter le particulier confronté à une procédure, qu'il ait ou non un avocat
- Aide le particulier à saisir le tribunal et préparer son dossier
- Comprendre le vocabulaire judiciaire et la portée d'un acte reçu par le particulier (exemple : une sommation de payer n'a pas la même portée qu'un commandement de payer).
- Connaître les types de litige où l'on peut se défendre sans avocat
- Connaître l'organisation judiciaire et déterminer le tribunal compétent
- Connaître et comprendre les voies de recours (appel, opposition, cassation)
- Connaître et comprendre les voies d'exécution (saisie, expulsion locative, recours devant le juge de l'exécution)

Programme :

- Les sources de droits et leur hiérarchie (Traités, lois, jurisprudence, coutume...)
- Le vocabulaire judiciaire
- L'organisation judiciaire
 - Degrés de juridiction
 - Juridictions civiles, pénales, administratives
- La procédure civile
 - Saisine (assignation, requête...)
 - Entre la saisine et l'audience (communication de pièces, incidents...)

- Audience, jugement, signification, exécution (saisies)
- La procédure pénale
 - Déclenchement (plainte simple, plainte avec constitution de partie civile, citation directe...)
 - Entre le déclenchement et le jugement (instruction, enquête...)
 - Audience, jugement, exécution (application des peines)
- Les voies de recours (appel, cassation...)
- Techniques de rédaction d'un acte judiciaire (empruntées aux avocats)
- La préparation d'un dossier judiciaire

Analyse fine des besoins des stagiaires :

Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, les stagiaires ou leur employeur ont la possibilité d'adresser des suggestions ou questions à appreciations@idp-formation.com, afin qu'il y soit répondu collectivement.

Évaluation et informations préalables :

Les modalités d'évaluation et toutes autres informations préalables communes aux formations de l'IDP sont accessibles sur le site internet www.idp-formation.com. En formation distancielle, les évaluations sont effectuées en ligne, au moyen de formulaire Google (même si vous n'avez pas de compte Gmail).

Émargement :

L'émergence se fait par voie électronique

Support de formation :

À l'issue de la formation, les stagiaires recevront un login et mot de passe leur permettant d'accéder à la plateforme d'eLearning de l'IDP, où ils pourront accéder aux supports, à des informations complémentaires et à une série d'exercices corrigés permettant le contrôle des acquis et leur révision.

Contact et référent pédagogique :

Raymond Taube (06.60.46.45.45 / raymond.taube@idp-formation.com)

Inscription